

Programme de prévention et de résolution de situations d'incivilité, de discrimination, de harcèlement et de violence



J'estime avoir vécu de l'incivilité, du harcèlement, de la discrimination ou de la violence

- Si cela est possible, je discute avec la personne qui me cause un préjudice et je lui demande qu'elle cesse ce genre de comportement.
- Au besoin, je peux obtenir des conseils auprès du BIPP pour préparer cette discussion.



Je souhaite signaler la situation au Collège

La population étudiante

- Toutes les situations d'incivilité, de harcèlement, de discrimination ou de violence sont signalées au BIPP.

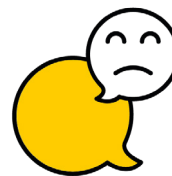
Les membres du personnel

Pour de l'incivilité, de la discrimination ou de la violence :

- Je peux en parler avec ma gestionnaire ou mon gestionnaire. Je peux aussi m'adresser à la Direction des ressources humaines.
- L'objectif est de trouver différentes pistes de solutions : accommodement, processus de règlements de différends, interventions ou autre.

Pour du harcèlement :

- Je m'adresse directement au BIPP.



Je veux déposer une plainte officielle

La population étudiante

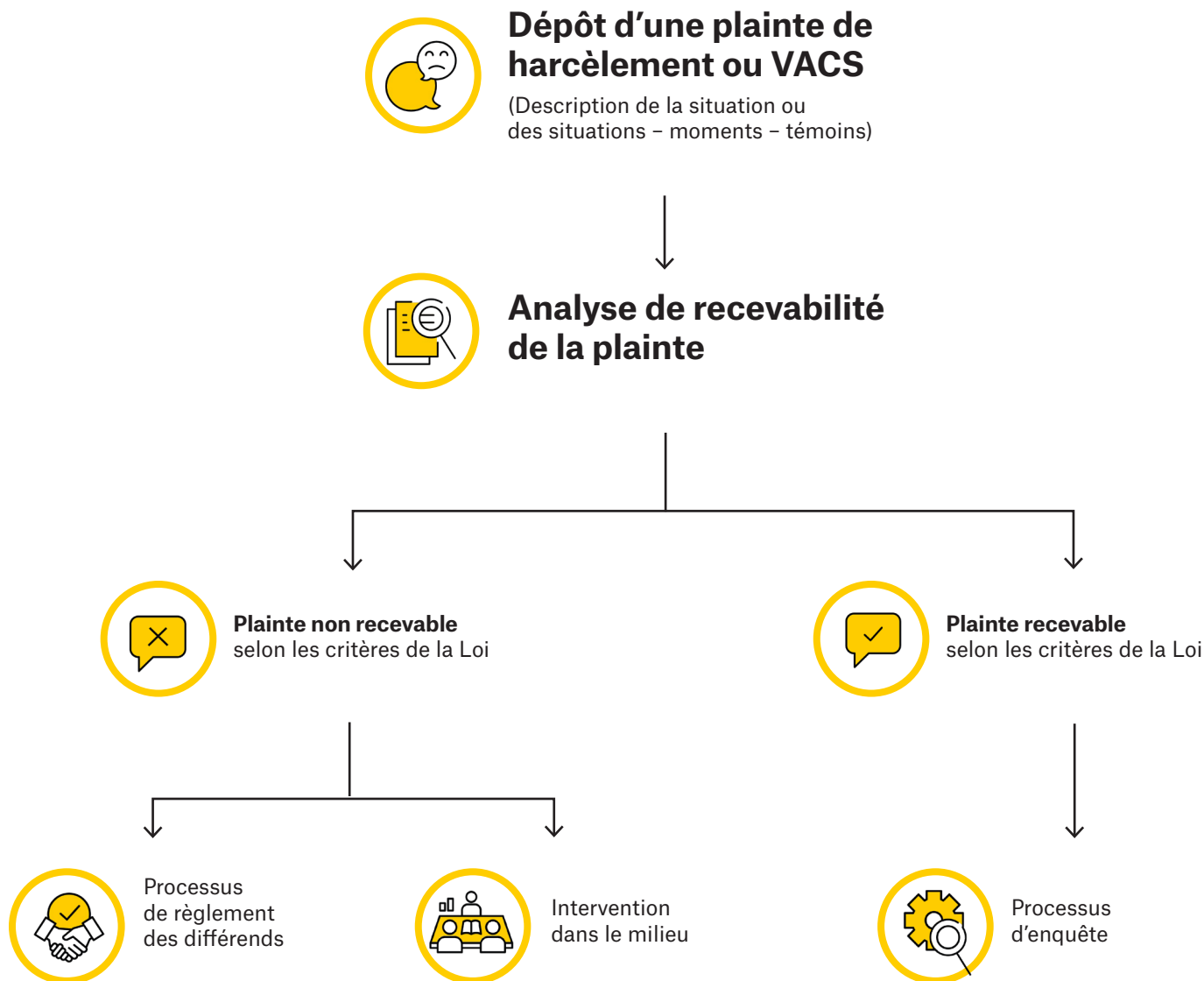
bipp@bdeb.qc.ca
(Un formulaire à remplir)

Les membres du personnel

bipp@bdeb.qc.ca
(Un formulaire à remplir)

- Une plainte pour incivilité, discrimination ou violence sera traitée par la personne gestionnaire en collaboration avec la Direction des ressources humaines.
- Le traitement d'une plainte de harcèlement : voir le schéma ci-dessous.

Cheminement d'une plainte*



*À tout moment, une personne peut mettre une pause sur le processus de plainte afin de participer à un processus de règlement des différends.